

## Faire de la politique à Madagascar pendant la décolonisation et ses résurgences contemporaines

L'analyse de la participation des Africains dans la vie politique de leur pays est un sujet complexe. Elle doit être appréhendée suivant le contexte spécifique de chaque pays. Il est évident qu'étant donné le fait que différents peuples d'Afrique partagent certaines valeurs socioculturelles et politiques essentielles, on peut toujours éclaircir cette thématique à partir d'un exemple concret. D'autant que le passé colonial constitue une base essentielle commune sur laquelle la vie politique contemporaine de la plupart des pays africains s'est forgée. Ainsi, le cas malgache est intéressant pour éclaircir certaines formes de participation politique sur le continent noir.

L'étude de la vie politique malgache depuis la période coloniale à nos jours constitue l'essentiel de notre réflexion actuelle. Étant historien de formation, nous privilégions une analyse qui tient compte de l'épaisseur temporelle de la société. C'est pour cette raison que l'une des approches adoptées dans nos études concerne le concept de culture politique dans le sens que Serge Berstein donne à ce terme, c'est-à-dire « une sorte de code et d'un ensemble de référents, formalisés au sein d'un parti ou plus largement diffus au sein d'une famille ou d'une tradition politique »<sup>1</sup>.

Plus concrètement, nous pensons que la manière dont les Malgaches actuels participent à la politique ainsi que leur représentation de la gestion de la cité puisent leur racine dans la profondeur du passé malgache et son évolution. Comprendre ainsi le rôle des églises dans la vie politique actuelle, appréhender la place qu'occupent les considérations ethnicistes et régionalistes, saisir la place quasi-inexistante de l'opposition dans le champ politique, nécessitent une réflexion approfondie de l'évolution politique malgache depuis au moins la période coloniale. La République, elle-même, n'est-elle pas que le « digne successeur » du régime colonial avec ses injustices, ses censures et son autoritarisme ? C'est à l'aune de ces considérations que nous voulons analyser la situation de la participation politique des Malgaches dans la politique.

Pour mieux aborder cette thématique de la « participation politique », nous pensons que trois axes importants doivent être explorés. *Primo*, l'évolution des consultations électorales à Madagascar – les élections étant considérées comme la principale expression de l'engagement de chaque citoyen dans la vie politique de son pays. *Secundo*, une importance particulière doit être apportée aux acteurs et notamment aux électeurs et aux candidats lors des élections. Et enfin, *tertio*, il importe d'analyser les

structures utilisées par la population et à travers lesquelles elle exprime ses positions politiques. Dans ce dernier axe, on mettra l'accent sur les rôles des partis politiques et des associations qui, *a priori*, sont apolitiques mais qui finalement deviennent, notamment dans le contexte actuel, le principal médiateur politique entre dirigeants et dirigés.

## I- Les élections dans l'histoire contemporaine de Madagascar

Comme dans la quasi-totalité des pays africains, les consultations électorales constituent un des moments importants de la vie politique à Madagascar. Expression par excellence de la démocratie, elles sont considérées comme le seul moyen de désigner ceux qui vont diriger le pays. Ainsi, l'adoption et la généralisation du suffrage universel sont la manifestation d'une volonté de faire participer tous les citoyens dans la gestion de la cité. C'est dans ce sens que le vote est considéré avant tout comme un devoir du citoyen responsable.

### Les élections : une appropriation d'une culture politique européenne

La régularité des consultations électorales depuis au moins l'indépendance finit par banaliser cet acte hautement politique. Mais elle ne peut pas occulter une réalité que l'histoire républicaine des quarante dernières années démontre clairement : les élections sont toujours problématiques et, souvent, elles sont à l'origine des crises dont la gravité explique, en grande partie, les problèmes socioéconomiques que le pays connaissait dans le passé et qui perdurent jusqu'à l'heure actuelle. Une telle situation ne manque pas d'interpeller l'historien comme le politologue. En effet, on ne peut pas comprendre dans sa totalité la réalité politique actuelle de Madagascar si on ne l'appréhende pas sous l'angle de l'évolution de ces consultations électorales sur la moyenne et la longue durée.

En fait, une première idée immerge quand on analyse les processus électoraux malgaches : à l'origine, le phénomène électoral n'appartient pas à la culture sociopolitique malgache. Il fait partie des éléments de la culture politique européenne introduits par les colonisateurs. Certes, le système colonial est loin d'être un exemple de démocratie. Mais, il est important de noter que la mise en place du système électoral, dans la plupart des pays africains colonisés et généralement après la Seconde Guerre mondiale, est justement destinée à désigner les représentants des colonisés dans les différentes institutions métropolitaines. Ce qui constitue déjà une avancée énorme en matière de droits accordés

aux colonisés. Auparavant, ils n'étaient même pas représentés conformément aux discours colonialistes qui les considèrent comme « inaptes » à toute activité à caractère politique. Plus tard, quelques indigènes ont été désignés pour représenter leurs compatriotes notamment dans le Conseil du Gouvernement Général à Madagascar mais leur rôle est essentiellement à caractère consultatif et largement négligeable.

Avec le vent de décolonisation qui commence à souffler dans le monde à partir de la Seconde Guerre mondiale, il n'était plus question de désigner les représentants de la population auprès des autorités coloniales. Dans les colonies françaises en général et à Madagascar en particulier, des élections sont alors organisées après que le Général de Gaulle décide d'associer les peuples colonisés à la gestion de leur territoire dont le symbole fort reste la Déclaration de Brazzaville en 1944. À partir de 1945, des consultations plus ou moins régulières se sont ainsi déroulées à Madagascar. Notons que la première véritable élection dans la Grande Ile date de 1939 pendant laquelle les électeurs malgaches ont été convoqués pour élire leur délégué qui va siéger au Conseil Supérieur de la France d'Outre-mer. S'il est vrai que les élections de 1939 à 1956 se sont déroulées avec un suffrage restreint, il n'en demeure pas moins qu'elles constituent un processus de « démocratisation » de la société coloniale et marque une volonté de faire participer la population à la gestion de leur pays, si limitée soit-elle.

Dès cette époque, certaines pratiques, qui existent encore à l'heure actuelle, apparaissent, à savoir les manipulations des opérations de vote. A Madagascar, l'apparition des consultations électorales coïncide avec la montée en puissance du mouvement nationaliste. Ce dernier, conscient que les élections constituent un moyen à la fois moderne et efficace au service de ses propres objectifs, n'hésitait pas à les utiliser au détriment du pouvoir colonial. Étant une source de légitimité importante, les nationalistes s'approprièrent du dispositif électoral pour affirmer qu'ils représentent les aspirations de la population à l'indépendance et que le temps de l'auto-présentation est révolu. Mais pour les autorités coloniales, il n'est pas question d'accorder une quelconque autonomie et moins encore une quelconque indépendance. Présentant la menace, elles décident d'agir pour éviter l'élection des candidats nationalistes. Ainsi, des pratiques telles que le bourrage des urnes, la pression sur les électeurs, l'emprisonnement de certains leaders politiques nationalistes ou encore les menaces se généralisaient. Et même si elles n'avaient pas pu empêcher l'élection des candidats nationalistes entre 1945 et 1947, à partir de la fin des années 1940, seuls les candidats favorables au statu quo politique avaient pu être élus. De ces pratiques, la population malgache a tiré une leçon qui aura une lourde conséquence sur sa représentation de la chose politique en général et du processus électoral en

particulier : la politique est dangereuse et c'est quelque chose qu'il faut éviter à tout prix. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, les échéances électorales constituent toujours une période agitée, d'incertitude voire une période d'instabilité.

D'ailleurs, autre conséquence de ces pratiques coloniales, les Malgaches ont une certaine vision fataliste des élections. Ainsi, la majorité de la population semble croire que les « candidats officiels », qui sont ceux de l'Administration, seront toujours élus et personne ne peut s'y opposer. De ce discours, deux choses l'une. Primo, les électeurs, par fatalisme, votent pour les candidats qui ont eu l'investiture officielle car ils croient que de toute façon qu'ils seront élus. Secundo, ils se sentent obligés de voter pour ces candidats officiels, non pas par conviction, mais pour éviter un éventuel problème avec le pouvoir. Bref, le processus électoral n'est plus vu comme l'expression du pouvoir par et pour le peuple, il est l'incarnation de la force de ceux qui sont au pouvoir et la matérialisation leur contrôle sur la population.

#### **L'impact de l'insurrection de 1947 sur le processus électoral**

Le 29 Mars 1947 se déclenche à Madagascar une insurrection de grande envergure touchant une grande partie de la région orientale de l'île<sup>2</sup>. Il s'agit d'une lutte armée dont l'objectif essentiel est de chasser les colonisateurs du pays. Dès les premiers échos de ce mouvement insurrectionnel, une panique générale gagne la population européenne. Elle exige des mesures exemplaires pour défendre la présence française, que les autorités proclament l'état de siège généralisé et qu'elles procèdent à des exécutions exemplaires.

La répression policière est impitoyable et concerne tout Madagascar. Ainsi, dès le 1er Avril 1947, la Justice ouvre une vaste instruction judiciaire sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État. Les arrestations massives concernent non seulement les cadres du parti MDRM, accusé d'être à l'origine de l'insurrection, mais aussi ses simples militants. Les sévices de toutes sortes et les tortures subies au cours des interrogatoires de l'instruction viennent ajouter à aux souffrances physiques et morales des suspects arrêtés. Et même dans les régions qui restent calmes comme la côte occidentale ou le Grand Sud, les arrestations s'intensifient.

Dans les zones insurgées, devant la force de répression de l'armée de pacification française, la population abandonne les villages pour se réfugier dans l'épaisse forêt tropicale. La mortalité parmi ses fuyards atteint des proportions très élevées due, en général, à la « misère physiologique » selon le terme

consacré. Un climat de terreur s'installe petit à petit dans tout Madagascar. La vie politique est alors entrée en sourdine et les nationalistes, hier encore très actifs, arrêtent leurs activités militantes.

Pour les autorités, il n'y a pas le moindre doute : cette insurrection porte la responsabilité des principales figures nationalistes notamment celles qui sont regroupées au sein du MDRM<sup>3</sup>. C'est pourquoi, elles sont les premières à être victimes d'une répression multiforme (policière, judiciaire, militaire, psychologique...). La population n'est pas non plus épargnée. Les responsables coloniaux décident, en effet, de profiter de cette occasion pour démanteler complètement le mouvement nationaliste malgache. Ils mènent alors une véritable « répression psychologique » dans le but de dissuader les Malgaches de sympathiser ouvertement avec les nationalistes. Et quand l'insurrection prend fin en 1948, on ne comptait pas moins d'une dizaine de milliers de victimes.

Plusieurs années plus tard, le souvenir de cette insurrection et notamment sa répression sanglante est encore vivant dans la mémoire collective malgache. La région orientale et une partie des Hautes-Terres centrales, qui correspondent *grosso modo* à la zone insurgée, ont particulièrement souffert et souffrent encore d'un choc psychologique énorme. La première conséquence en est cette méfiance presque atavique envers toutes activités à caractère politique. D'autant que, dans les années 1940 et 1950, une bonne partie de la population impute largement leur malheur aux hommes politiques, « coupables » à leurs yeux de les avoir entraînés dans une lutte armée contre un adversaire invincible et impitoyable.

Cette incrédulité se manifeste dès les élections de la fin des années 1940 et du début des 1950 – et notamment les législatives de 1951. Le taux d'abstention atteint alors des proportions très élevées alors même que le suffrage est restreint – plus tard, avec l'adoption du suffrage universel, la proportion des votants n'augmente pas proportionnellement au nombre des inscrits. D'autant que les autorités administratives procèdent à une reprise en main brutale et un contrôle très étroit de la population. Les quelques libertés accordées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, telle que celle de la presse par exemple, sont suspendues. Lors des scrutins électoraux, la pression et les menaces sur les électeurs s'intensifient. Il en résulte un phénomène politique qui va perdurer pendant la période républicaine : la population refuse de se mettre en contre-courant vis-à-vis du régime établi et de sa position politique. Ainsi, les électeurs ont toujours tendance à voter pour les candidats qu'ils considèrent comme ceux du pouvoir. Les analyses des anthropologues et des historiens étrangers et malgaches tels que Jennifer

Cole<sup>4</sup> ou encore Georges Althabe<sup>5</sup> démontrent la persistance de ce phénomène né de l'insurrection de 1947-1948 tout au long de la période républicaine.

Une telle situation pose évidemment un problème essentiel : celui de la représentativité des élus. Sont-ils les représentants de la population qui a voté pour eux ou ceux du pouvoir ? Et les électeurs, sont-ils responsables de leur vote, de leur choix politique ? Ces problématiques posent alors la question de la légitimité des élus, légitimité qui est à la base même de toute démocratie représentative. En tout cas, une chose est certaine : tant que les conséquences sociopolitiques de cette insurrection perdurent, la participation politique de la population, essentiellement à travers le processus électoral, est elle-même problématique.

Certes, depuis la fin des années 1940, la société malgache a connu une évolution estompant petit à petit l'influence de l'insurrection. Mais force est de constater que cette lente transformation concerne particulièrement le monde urbain et que dans le milieu rural, la « peur de la politique » reste vivace. D'autant plus que l'acte électoral en lui-même laisse entrevoir, pour bon nombre des Malgaches, une apparente contradiction entre le besoin d'individualisme et le culte du collectif.

### **Opposition entre élections et culte du collectif**

Comme dans la plupart des pays africains, la société malgache est caractérisée par l'importance qu'elle accorde aux questions communautaires. A Madagascar, l'individu n'est rien en dehors de sa communauté, son identité est avant tout définie suivant son appartenance à un groupe social qu'il soit ethnique ou régional. Ainsi, la participation de chacun dans les jeux politiques est toujours fonction de celle de sa communauté. Certes, des leaders se sont individualisés, se sont distingués. Mais la plupart de temps, ils ne sont que les représentants de leurs communautés qui peuvent les rejeter ou les soutenir suivant les décisions qu'ils prennent en faveur ou en défaveur de ces dernières.

Il est évident qu'une telle valeur sociologique ne s'adapte pas toujours à la notion de démocratie dans lequel le pouvoir appartient au peuple qui peut librement choisir ses représentants par le biais des élections. En effet, il convient de préciser que, par essence, le processus électoral, tout en étant un acte collectif, est d'abord un acte hautement individuel selon le concept « une personne, une voix ». C'est la somme des choix individuels qui élisent donc ceux qui sont appelés à exercer le pouvoir. C'est pour cette raison que toute démocratie doit être précédée du développement et du renforcement d'un certain individualisme politique. Tel est justement le cas dans la plupart des pays européens, un

processus qui a pris plusieurs siècles à s'élaborer avant qu'il ne finisse par s'imposer sur le vieux continent.

Mais au moment où le colonisateur décide de mettre en place le processus électoral et le système de représentativité, la société malgache n'a pas encore entamé une quelconque évolution vers la promotion de l'individualisme. Elle restait encore profondément communautaire et l'est encore largement aujourd'hui. Une situation qui ne peut qu'engendrer des problèmes hypothéquant ainsi l'épanouissement de chaque citoyen en tant qu'acteur responsable de la vie politique du pays.

Un premier problème se pose sur la représentation même du processus électoral dans la vision des Malgaches. Pour les élites, depuis les premières élections des années 1940 jusqu'à aujourd'hui, les choses sont plus ou moins claires. De par leur formation et leur éducation essentiellement occidentales, elles acceptent le fait qu'une élection est d'abord un choix entre plusieurs propositions possibles. Mais la grande majorité de la population n'analyse pas toujours les choses de cette manière. Attachée à ce culte du collectif, elle reste plutôt méfiante vis-à-vis d'un processus qui menace visiblement la cohésion du groupe : choisir entre plusieurs personnes qui appartiennent au même corps social n'est pas facile, c'est même dangereux car cela peut être une source de division pouvant mettre à mal le crédo selon lequel la communauté doit être « une et indivisible ».

Cette peur se renforce notamment lors des campagnes de propagandes électorales pendant lesquelles les uns critiquent les autres. La présence de plusieurs prétendants crée toujours un certain malaise. Cela se manifeste par les multiples appels à l'union et à la désignation d'un candidat unique lors des élections organisées à Madagascar depuis la période coloniale. La division partisane est, dans ce cas, l'ennemi à combattre et les arguments ne manquent pas pour la dénoncer. Pendant la colonisation, il s'agit de dénoncer un mécanisme de division susceptible de nuire à l'intérêt supérieur de la nation et qui peut notamment handicaper son accession à l'indépendance. Pendant l'ère républicaine, il s'agit de récuser une situation qui entravera le développement socioéconomique considéré comme l'objectif prioritaire par tous les régimes qui se sont succédés depuis 1960.

De ces considérables découle la place qu'occupe l'opposition face à la majorité qui dirige l'État. Par essence, le processus électoral fait toujours apparaître une « minorité » qui regroupe ceux qui ont votés différemment que la majorité. Et dans un pays démocratique dans lequel le peuple participe pleinement aux jeux politiques, le face-à-face dirigeant/opposition, expression du binôme majorité/minorité, devrait fonctionner normalement. Mais la réalité dans les pays africains et en particulier à Madagascar est loin d'épouser ce schéma. Dans la plupart des pays, toutes les institutions

de l'État sont monopolisées par le parti majoritaire quand bien même que ses candidats, lors d'une ou autre élection, n'auraient gagné qu'un peu plus des 50% des voix exprimées – et beaucoup moins par rapport aux électeurs inscrits et moins encore par rapport à l'ensemble de la population. Il en résulte une quasi-inexistence de l'opposition même si, électoralement, elle devrait exister. Pire encore, l'opposition souffre d'une très mauvaise image : elle représente la « force du mal » et la division partisane qui sont autant de freins au développement du pays. Dans ce cadre, chacun est appelé à être derrière ceux qui dirigent le pays et leur projet de société sous peine d'être taxé d' « ennemi de la nation » et, à ce titre, susceptible d'être poursuivi devant les tribunaux pour une ou autre affaire, d'être arrêté et emprisonné.

En effet, dans le culte du collectif, aucune position à contre-courant n'est tolérée. Ainsi, ceux qui n'épousent pas la position de la « majorité » ne viseraient que la division. Ils sont ainsi à ostraciser, à bannir du corps social. Bref, ils n'ont pas droit à une participation dans les jeux politiques.

A Madagascar, depuis au moins l'indépendance, la démocratie n'a jamais consacré la pluralité des idées ; elle ne doit être que la simple expression de la majorité – et sa dictature – même s'il faut définir cette expression « majorité ».

Les règles démocratiques sont ainsi subordonnées aux valeurs régissant la société. C'est ainsi que le *fihavanana*, expression de cette unité indivisible, intervient. Celui-ci peut être défini comme la parenté au sens large, du moins sur le plan purement social et interpersonnel. Dans sa version politique, il prend la signification d' « unanimisme ». Étant une de valeurs essentielles dans la société malgache, elle est omniprésente dans les jeux politiques. Il explique ainsi les discours unanimistes des dirigeants, leur rejet de toute opposition et leur monopole du pouvoir. L'exemple des années 1940 et 1950 démontre déjà cette tendance unanimiste dont l'un des corollaires est justement la construction des « traîtres », qui désignent tout simplement l'opposition au régime établi. La même situation est encore d'actualité aujourd'hui.

## II- Les acteurs de la vie politique : électeurs et candidats

Après la Seconde Guerre mondiale et en 1956, la France a adopté deux réformes politiques très importantes. Leur principal objectif est de mettre en place un cadre permettant aux Malgaches d'être associés pleinement à la gestion de leur pays. C'est dans ce cadre que le processus électoral a été initié comme étant le principal moyen de cette participation. Ainsi, de multiples consultations électorales

sont organisées pour que la population puisse choisir ses représentants – et notamment ceux qui vont siéger dans les nouvelles institutions créées à cet effet.

### **Du suffrage restreint au...**

Déjà en 1939, les Malgaches sont appelés à voter pour la désignation de leur délégué au Conseil Supérieur de la France d'Outre-mer. Ils y envoient le pasteur Ravelojaona. La tenue de cette consultation est importante dans la mesure où il ne s'agit plus d'un représentant désigné par le pouvoir colonial mais un homme qui puisse évoquer la légitimité populaire dans l'exercice de son mandat. En choisissant le pasteur d'Ambohitantely considéré comme le « père du nationalisme malgache », les électeurs manifestent visiblement leur position critique vis-à-vis du système colonial – même si l'assimilationnisme reste encore dominant dans la position politique du mouvement nationaliste malgache.

Ce sont les élections organisées de 1945 à 1947 qui constituent un véritable tournant dans les jeux politiques malgaches. Elles consacrent l'indépendantisme comme principal courant politique dominant au sein du nationalisme. Certes, le suffrage reste restreint et réservé à ceux qui remplissent un certain nombre des conditions essentiellement à caractère socioéconomique et culturel. Il n'en demeure pas moins qu'il constitue un moment fort permettant aux Malgaches d'exprimer leur sentiment politique.

En effet, les dispositions administratives prises dans la définition de l'électeur favorisent plutôt les membres de l'élite malgache. Ceux-ci sont certes acculturés voire très francisés étant formés dans les divers établissements d'enseignement mis en place par la colonisation. Cela ne les empêche pas de nourrir très tôt des sentiments politiques nationalistes. Finalement, s'il est indéniable que la majorité de la population ne peut pas être insensible aux actions de sensibilisation des militants nationalistes en faveur de l'autodétermination, l'adoption du suffrage restreint profite plus aux nationalistes qu'à d'autres. D'où la victoire nationaliste lors de quatre scrutins organisés après la guerre – les législatives de Novembre 1945, de Juin et de Novembre 1946 ainsi que les provinciales de 1947.

La multiplication de ses consultations électorales joue un rôle primordial dans le développement du mouvement nationaliste. Celui-ci découvre qu'une élection constitue une source de légitimité non seulement moderne mais beaucoup plus significative. L'heure n'est plus à l'autoreprésentation, les députés malgaches appelés à siéger au Palais-Bourbon bénéficient largement de l'oïnt populaire – et à trois reprises : ils sont les élus de la nation et incarnent ses aspirations. La mise en place du processus

démocratique basé sur les élections devient ainsi un moyen pour ceux qui luttent pour l'autodétermination de Madagascar.

### ... suffrage universel

L'année 1956 est également riche en consultations populaires dont la portée est importante pour la marche vers l'indépendance de la Grande Ile. En effet, la Loi-Cadre a vu naître un certain nombre d'institutions locales où la participation de la population est requise. Le symbole fort en est, sans doute, l'adoption du suffrage universel et l'institution annoncée du collège unique. Même si ces deux dernières réformes ne sont appliquées qu'à partir des élections municipales de 1956, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit bel et bien d'une avancée démocratique importante et sans précédente dans l'histoire coloniale à Madagascar. Les autorités françaises n'y se trompent pas en affirmant que « l'octroi aux institutions territoriales des responsabilités les plus étendues pour la direction des affaires locales aurait été dénué de signification politique si ces institutions n'étaient devenues en même temps une émanation démocratiquement parfaite des populations »<sup>6</sup>. La fin du double collège signifie que désormais les dichotomies colonisé/colonisateur - indigène/citoyen ne sont plus de mises. Elle signifie une volonté politique de consacrer l'égalité entre tous les ressortissants de l'Union Française. Et même si dans la réalité, les choses ne sont pas si simples, une telle politique comporte un caractère révolutionnaire pour les colonies : désormais leur population n'est plus le « bon sauvage » à civiliser cher aux discours coloniaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Dorénavant, elle est jugée apte politiquement à prendre à main son destin comme celui de leur pays. C'est pourquoi, la Loi-cadre peut être considérée comme une étape importante vers la reconnaissance de l'indépendance des pays colonisés. Dans tous les cas, avec ce nouveau cadre juridique, la France vient de connaître tacitement que sa « mission civilisatrice » à Madagascar est terminée - ainsi, la colonisation ne devrait plus avoir sa raison d'être.

Deux consultations majeures sont organisées en 1956. D'abord, les législatives de Janvier dont l'organisation donne un nouveau souffle décisif à la vie politique malgache après le traumatisme de l'insurrection. Certes, les nationalistes historiques les perdent mais elles leur permettent de reposer lourdement sur le devenir du Territoire. Le pouvoir colonial ne peut que constater que le nationalisme, loin d'être affaibli par une répression de l'affaire 1947, « survit » ou mieux trouve un second souffle. La propagande et la campagne de presse y afférentes lui rappellent que les partisans de l'autodétermination du pays n'ont pas encore rendu les armes. Au contraire, cette consultation constitue pour eux une occasion pour montrer leur force. La preuve, ils gagnent la Mairie de Tananarive lors des municipales de Novembre 1956. Au moins dans trois provinces (Tananarive, Majunga et Tuléar), la percée nationaliste est importante.

### Évolution du corps électoral : un enjeu politique au service des dirigeants

Ainsi, lors de la mise en place de processus électoral à Madagascar pendant la colonisation, le droit de vote a été considéré comme un privilège réservé à une infime partie de la population. Les critères sont tels que l'évolution des inscrits sur la liste électorale devient un enjeu politique important. Et de cette époque à aujourd'hui, les calculs politiques ne sont jamais absents s'agissant de l'élargissement du corps électoral et de la délimitation des circonscriptions électorales.

Pour mieux comprendre ce corps électoral et plus particulièrement sa composition pendant la colonisation, l'analyse de son évolution est intéressante. Sur le plan qualitatif d'abord. Outre le fait que la liberté de vote est un privilège, avant les élections municipales de Novembre 1956, l'électorat est divisé en deux collèges. Le premier est réservé aux citoyens français dont la composition elle-même est plurielle. On y trouve des Français d'origine métropolitaine, des Créoles ainsi que des Malgaches « naturalisés ». Les membres de ce premier collège ne constituent qu'une infime partie de la population mais étant donné qu'ils sont considérés comme les plus aptes et les plus qualifiés à participer dans la vie politique de la colonie, les autorités françaises décident de leur octroyer le même nombre de députés que les quatre autres millions de personnes qui sont classées dans le second collège. Ce dernier regroupe alors les Malgaches ayant satisfaits aux critères pour être électeurs mais ne jouissant pas le statut de citoyen français proprement parlé.

Sur le plan quantitatif, le second collège est passé de 268.757 électeurs en 1946 à 852.827 en 1951 suite à un élargissement décidé par la loi du 23 Mai de la même année - une augmentation de plus de 300 %. En 1957, avec l'instauration du suffrage universel, près de deux millions de Malgaches sont appelés à voter. Dans la province de Tananarive, l'augmentation du collège électoral est encore plus importante. En 1947, le nombre d'électeurs s'élève à 53.000. Ils sont 198.000 en 1952 (soit une augmentation de 373,58%) et 405.000 en 1957 (plus du double par rapport à 1952). La fluctuation est encore plus perceptible au niveau des circonscriptions électorales. Par exemple, dans la cinquième circonscription électorale de la province de Tananarive, si en 1947, les électeurs inscrits ne représentent que 4,85% de la population de Manjakandriana, Ambatolampy et Anjozorobe, en 1952, leur proportion est de 23,17%. Lors des provinciales de 1957, elle est de 52,85% soit près de 105.000 électeurs (voir Tableau ci-dessus).

	5 <sup>e</sup> Circonscription (Manjakandriana, Ambatolampy, Anjozorobe)			Province de Tananarive	
	Population	Inscrits	Ratio (%)	Inscrits	Augmentation (%)
1947	200.000	9.715	4,85	53.000	
1952	220.000	50.986	23,17	198.000	373,58
1957	245.000	105.000	42,85	405.000	204,54

Source : Étude sur la situation politique en fonction des élections pour les assemblées, Antananarivo, ARM, D 496.

	ANNEE	
	1946	1951
Première Circonscription	99.102	275.981
Deuxième Circonscription	81.800	260.633
Troisième Circonscription	54.983	316.213

Source : Antananarivo, ARM, D 490.

### Évolution du nombre des inscrits

L'augmentation continue du nombre des votants constitue un processus de démocratisation de la société coloniale. Et cela en dépit du fait que, de par sa nature et son fonctionnement, le système politique en vigueur dans les colonies est loin de répondre aux critères de la démocratie, même pour l'époque. Mais il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un paramètre important dans l'évolution politique des TOM et son impact est énorme.

Dans une première lecture, on peut avancer que l'évolution du système électoral malgache pendant la colonisation est le fruit d'une politique de plus en plus « libérale » de la France envers les ressortissants de ses Territoires d'outre-mer et le résultat d'une politique qui consiste à faire participer les autochtones à la gestion de leur pays telle qu'elle a été fixée à Brazzaville en 1944. Il s'agit alors pour la France de lâcher du lest en accordant certains « privilèges » aux colonisés pour pouvoir mieux adopter une politique d'immobilisme plus spécialement vis-à-vis de la revendication de l'autodétermination de la part des nationalistes.

Dans une seconde lecture, l'évolution du collège électoral malgache répond à la volonté des autorités d'affaiblir le mouvement d'émancipation malgache. En effet, les discours administratifs de l'époque distinguent généralement – et d'une manière simpliste – deux catégories de population. D'un côté, les « évolués », principalement des citadins, en grande majorité d'origine merina, les vaincus de 1895, nostalgiques de leur ancienne puissance et éternels opposants au pouvoir français à Madagascar – mais également quelques côtiers qui ont subi leur influence. De l'autre, la majorité de la population,

globalement rurale, à l'abri des mauvaises « influences » et qui reste fidèle à la présence française. Le Haut Commissaire De Coppet définit bien ces deux catégories en expliquant que « l'autonomisme malgache est purement Hova mais... ce n'est pas l'aspiration des populations rurales »<sup>7</sup>. C'est pourquoi, après les victoires du MDRM dans les années 1946-1947, les autorités coloniales ont préconisé un élargissement du collège électoral pour stopper la progression nationaliste : « ...pour le collège autochtone..., il est à souligner qu'il ne comprend guère que la trentième partie de la population majeure, une quarantième à peine ayant voté. L'on peut déjà en conclure que l'opinion d'une immense majorité demeure inexprimée »<sup>8</sup>. Pour elles, l'instauration d'un suffrage universel aurait engendré un autre résultat lors des législatives de Novembre 1946. Bref, elles pensent qu'une extension du collège électoral autochtone et notamment son ouverture à la population rurale jouent en faveur de la présence française. Ce que les élections du début des années 1950 semblent confirmer en partie. D'ailleurs, une majorité de ces nouveaux électeurs habitant des zones dans lesquelles l'emprise de l'administration reste forte ne peuvent qu'« obéir » aux ordres des chefs de district ou de canton. Cela explique le fait que, pendant les élections de la Loi-Cadre, les autorités croient toujours que l'« élargissement considérable du corps électoral ne jouera pas en faveur des extrémistes »<sup>9</sup> - c'est-à-dire des nationalistes.

L'élargissement du corps électoral et plus tard l'adoption du suffrage universel n'a pas la même signification pour les nationalistes et le pouvoir colonial. Pour les premiers, une victoire dans ces conditions renforce la légitimité de leurs revendications. La défaite constitue par contre un désaveu.

Quoi qu'il en soit, dès l'instauration du processus électoral, la définition de l'électeur ainsi que celle de la circonscription électorale s'expliquent par des critères hautement politiques. Le but est de faire en sorte que les résultats des élections soient toujours favorables à ceux qui sont au pouvoir. Au lieu d'être un processus pouvant assurer l'alternance démocratique, les élections deviennent un moyen pour un régime de se perpétuer et d'assurer seul le monopole des institutions de l'Etat. Le régime colonial a inauguré cette pratique et les trois Républiques qui lui ont succédés n'ont fait que le suivre sur cette voie. Dans ce schéma, il est plus qu'évident que les citoyens se trouvent dans un contexte qui ne leur permet pas de choisir « librement » leurs dirigeants faussant ainsi la signification et la portée du suffrage. Cela explique, en partie, la « démission » de l'électorat lors des scrutins à tel point qu'aujourd'hui encore, certaines élections importantes - présidentielles et députation notamment - le taux d'abstention atteint une proportion élevée. La population est indifférente quand il s'agit des questions politiques car elle a l'impression que les dés sont pipés et que ses choix légitimes ne sont pas respectés.

L'autre héritage de l'époque coloniale à la République est ce discours tendant à diviser la population en deux catégories suivant la position de chacun vis-à-vis du régime en place. La dichotomie citadins-évolués-contestataires contre ruraux-loyalistes est toujours de mise. Ainsi, lors des mouvements populaires - comme en 1991 ou en 2002 -, les dirigeants ne manquent jamais d'opposer ces deux groupes pour justifier leur maintien au pouvoir et les éventuelles répressions contre les manifestations. Et étant donné que Madagascar reste un pays essentiellement rural, ils réfutent toujours la légitimité de ceux qui réclament leur départ au nom de la population rurale qui constitue les 80% des Malgaches. Bien sûr, rien ne garantit que les ruraux leur soient vraiment acquis. Mais du fait que les manifestations contre le pouvoir partent généralement des villes, il leur est plus facile de tenir ce discours dont certains aspects sont dangereux pour la cohésion de l'Etat-Nation.

En effet, comme au temps de la colonisation, la dualité monde urbain/monde rural est amalgamée à l'opposition Mérima/côtiers - les premiers étant déjà, depuis le début de la colonisation, qualifiés justement d'évolués dont le but est de renverser le régime établi pour s'en emparer. Alors que les seconds sont considérés comme une population moins évoluée voire attardée et à ce titre, a besoin de la présence française pour parfaire leur éducation civilisationnelle. Ainsi, elle serait loyaliste par essence<sup>10</sup>.

### **Ethnisation et régionalisation de la vie politique malgache : Union betsileo contre division merina lors des législatives de Janvier 1956**

Depuis la mise en place du processus électoral, la question de la représentativité des candidats et des élus a été au centre des débats politiques pendant la période coloniale. Dès le partage de Madagascar en deux puis trois circonscriptions électorales en 1946 puis en six provinces à partir de 1956, les différentes communautés ethniques et régionalistes veulent des propres élus. Assez rapidement, l'opposition mérima/côtiers apparaît et devient un des paramètres essentiels de la vie politique malgaches, aujourd'hui encore<sup>11</sup>. Pour mieux comprendre cette dichotomie, l'analyse des élections législatives de 1956 est pertinente.

Lors de ce scrutin, deux candidats majeurs émergent : le nationaliste Rakotonirina Stanislas. Originaire des Hautes-Terres centrales, il symbolise l'élite politique merina en lutte ouverte contre le système colonial. Face à lui, Rakotoveloa, candidat issu de l'ethnie betsileo, se présente comme le partisan du statu quo politique. Dès le commencement de la campagne électorale, la question de la relation entre les différents groupes régionaux et ethniques présents à Madagascar devient centrale.

La campagne de Rakotovelo et de ses comités de soutien se déroule alors sur un thème très simple mais efficace : « Après avoir vécu sous la domination hova, nous avons vu cette population bénéficier de tous les avantages de la présence française. Depuis 1946, nous avons élu des députés hovas. Que nous ont-ils apporté ? La rébellion de 1947, et rien depuis lors. Rakotovelo, fils de paysan betsileo, connaît, lui, nos besoins matériels et spirituels. Votons donc pour lui, massivement ! »<sup>12</sup>. Et dans la mesure où ces législatives se résument à l'affrontement de deux candidats, Rakotovelo et Rakotonirina Stanislas, elles se transforment en une concurrence entre Merina et Betsileo. Une perspective que les résultats montrent bien :

Candidat	Voix obtenues	
	Betsileo	Merina
Rakotovelo	104.156	46.318
Rakotonirina	16.045	75.196

Source : Rapport sur les élections législatives du 2 Janvier 1956, n°75 CF/AP/1, 28 Janvier 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

### Résultats électoraux dans le Betsileo et l'Imerina

Les chiffres ci-dessus montrent que ces législatives ont un caractère ethniciste indéniable dans lequel les Betsileo semblent résolus à voter Betsileo et les Merina, de leur côté, à donner leurs voix à l'un des leurs. Avant même le scrutin, les autorités administratives notent déjà que « le résultat dépendra essentiellement du vote du pays betsileo : les Merina y sont en effet en nombre non négligeable, installés depuis de nombreuses années (...), la volonté de la majorité des Betsileo semble être toutefois de voter pour l'un des leurs : sans doute sont-ils deux, entre lesquels les voix peuvent se partager. Mais le pays hova, quoique inspiré du même esprit racial, est beaucoup plus partagé par les idéologies et les ambitions personnelles, puisqu'il compte au moins quatre candidats importants »<sup>13</sup>. En effet, pour les Merina, la présence de quatre candidats majeurs leur est fatale. L'échec de leurs candidats s'explique ainsi par leur division que l'apparente unité betsileo, plus qu'un autre facteur, rend encore évidente. D'autant que l'autre candidat issu de la Province de Fianarantsoa, Rafamantanantsoa, est assez rapidement abandonné par ses quelques soutiens qui décident de se ranger derrière le chef du Gouvernement d'Ambositra<sup>14</sup>. Et si l'élection de Rakotovelo constitue un véritable choc pour les cercles nationalistes tananariviens, il semble bien que la population betsileo, « en général, s'est montrée très satisfaite de la victoire..., qu'elle considère comme "une revanche de l'histoire" sur les Hovas »<sup>15</sup>.

La conséquence est donc la disparition des Merina de la représentation malgache dans les assemblées métropolitaines. Cela explique, en partie, la forte critique que subit Rakotovo de la part de la presse tananarivienne. Mais cette situation révèle également un autre paramètre dans le système représentatif à Madagascar : le maintien du nombre de trois députés pour Madagascar ne peut qu'engendrer des mécontentements dans la mesure où des grands groupes communautaires et ethniques espèrent avoir leur propre élu. C'est pourquoi, les autorités de Tananarive pensent qu'une augmentation des sièges réservés à Madagascar doit intervenir pour rétablir un certain équilibre régional<sup>16</sup>. Une position qui contraste avec l'opinion de ceux qui sont partisans d'un statu quo politique et qui refusent l'abandon du double collège et l'avènement du collège unique. Le pouvoir colonial juge qu'il « apparaît souhaitable que dans les mois qui viennent, le Gouvernement et l'Assemblée Nationale puissent reprendre la réforme électorale avortée et, si la chose était possible, qu'il soit procédé à des élections complémentaires de manière à combler les vides et à guérir les blessures »<sup>17</sup>. Et cela malgré un risque : « pour de futures élections législatives, nous sommes en droit de penser que la candidature d'un Betsileo susciterait, dans la Province centrale, l'union des Merina sur un seul candidat Hova. La campagne électorale prendrait alors, beaucoup plus que cette fois-ci, l'aspect d'une opposition de races regrettable »<sup>18</sup>. Mais pour l'heure, l'administration pense qu'il faut éviter une exacerbation du mécontentement des Merina qui les pousserait dans une opposition frontale à la présence française dans le pays. Or l'ethnicisation et la régionalisation de la vie politique ne concernent pas uniquement les Hautes-Terres, elles touchent également les provinces côtières.

Cet exemple précis montre bien que les données ethniques et régionalistes sont importantes dans la vie politique malgache. Lors des élections régionales, aucun candidat ne peut espérer être élu s'il n'a pas bénéficié de l'investiture du groupe majoritaire de sa circonscription. Et même, lors de nomination aux hauts emplois de l'Etat, cette considération ethnique n'est jamais absente. Elle se manifeste ouvertement pendant la période républicaine par le concept, devenu incontournable, de « cause côtière ». Dans ce conflit Merina-côtières, le terme « côtières » désigne l'ensemble de la population non-Merina - même ceux qui n'ont pas un accès à la mer. Le concept de « cause côtière » désigne cette politique qui consiste à faire en sorte que la majorité des principaux postes à responsabilité - et notamment ministériels - soit réservée aux non-Merina car numériquement ils sont plus nombreux. Autre aspect de cette politique est la volonté de certains hommes politiques côtiers d'empêcher l'élection d'un président Mérimina.

### III- Les structures : partis et associations dans la vie politique malgache depuis les années 1950 à aujourd'hui, baromètre de la démocratie à Madagascar

Depuis sa naissance dans les années 1910, le mouvement nationaliste malgache ne cesse d'évoluer. D'abord, sur le plan quantitatif en élargissant sa base sociale avec la participation de plus en plus de militants. Les actions menées par Jean Ralaimongo, qui se placent dans une posture beaucoup plus sociale en dénonçant les abus dont sont victimes les Malgaches, le « popularisent »<sup>19</sup>. Le nationalisme n'est plus réservé à une « élite », urbanisée et souvent acculturée, regroupée dans des structures « fermées » comme les sociétés secrètes dont la VVS pourrait être l'incarnation au lendemain de la fin de la Pacification. Désormais, le mouvement d' « émancipation » gagne le monde rural et prend une coloration beaucoup plus sociale que politique. D'où l'afflux de nouveaux acteurs qui ne sont pas toujours « conscients » de la portée politique de leur engagement. Ils sont beaucoup plus préoccupés par la lutte pour leur bien-être quotidien que pour l'avènement d'une indépendance de Madagascar : le nationalisme devient ainsi un moyen de combattre la spoliation des terres au profit des colons, les travaux forcés ou encore la réquisition.

Ensuite, sur le plan qualitatif. En quelques décennies, le mouvement nationaliste progresse vers la revendication pure et simple de l'indépendance après avoir opté pour une politique d'assimilation<sup>20</sup> – même si, un temps, les deux options se juxtaposent comme les événements du 19 Mai 1929 le montrent. L'autre aspect de cette évolution qualitative est visible à travers l'évolution des structures de lutte utilisées par les nationalistes. Avant la Seconde Guerre mondiale, celles-ci prennent la forme de petits noyaux de militants dont l'action est souvent localisée dans une seule région voire une ville autour de laquelle ils essaient de « conscientiser » les Malgaches sur la réalité inique du système colonial. L'équipe formée par Ralaimongo dans le Nord est, sans doute, la plus connue. Elles peuvent prendre également l'aspect d'une association dont les contours sont flous agissant dans la clandestinité – sans doute, pour éviter la répression que le pouvoir colonial ne manquera pas de mener comme le montre l'affaire de la VVS. Il en résulte une situation dans laquelle le nationalisme gagne certes une base plus large, mais dont la portée sociale se révèle restreinte.

Deux périodes sont déterminantes dans l'évolution des structures de lutte au service du mouvement d'émancipation national malgache. D'abord, les années 1930 légalisant la création des centrales syndicales dans les colonies. Ensuite, le lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui a vu

l'apparition des partis essentiellement malgaches dans les jeux politiques de la Grande Ile. Dans ces deux cas, le contexte aussi bien français que malgache joue un rôle déterminant.

Dans le premier, l'avènement du Front Populaire est décisif et notamment un certain vent de liberté qu'il a apporté dans le champ politique colonial. Les conséquences dans la Grande Ile ne font pas attendre : le SRI, interdit en 1932 recouvre sa légalité et le 12 Octobre 1936, le PCRM voit le jour à Madagascar, la CGT et le CFTC apparaissent également dans le paysage non seulement social mais surtout politique malgache. Quant au second, la mise en place d'une nouvelle politique coloniale française plus libérale symbolisée par la Conférence de Brazzaville constitue une impulsion permettant au MDRM, au PDM et au MSM de voir le jour. Un premier constat peut alors être fait : l'apparition et le développement des partis ou des protopartis sont toujours consécutifs à la « démocratisation » de la société coloniale. Ceux-ci structurent alors aussi bien les militants que les différentes revendications exprimées par le mouvement nationaliste quand le champ du politique dans les colonies est « ouvert » ou lui donne un espace d'expression plus large – par le biais de la presse ou par l'organisation des consultations électorales par exemple. Il s'agit donc ici des structures « légales » et dont les objectifs sont éminemment politiques.

Par contre, quand cet espace d'expression se retrouve plus restreint, d'autres structures « non politiques » prennent le relais. Tel est le cas, par exemple, entre 1947 et 1956 pendant lequel les associations à vocation sociale supplantent pratiquement les partis politiques comme le principal moyen de revendication nationaliste. En d'autres termes, le renforcement du rôle politique des associations dans les colonies est le résultat du recul des jeux démocratiques notamment quand une répression contre les activités militantes nationalistes sévit et quand les jeux « normaux » des élections se trouvent faussés.

L'enjeu de cette étude est ainsi de montrer que la place qu'occupe chaque structure, partis et associations, dans le paysage politique est fonction du degré de l'emprise du système colonial dans le contrôle de la population ainsi que par la marge de manœuvre dont jouit les militants nationalistes dans leur lutte contre les abus coloniaux – en notamment en matière de liberté d'expression. À partir des conclusions qui en découlent, on peut, non sans ambition, expliquer certains comportements politiques actuels à Madagascar et notamment la place de plus en plus importante que prennent les structures regroupées au sein de ce qu'on a l'habitude, désormais, d'appeler « société civile » dans les jeux politiques contemporains du pays.

## A- Les partis, fils de la démocratisation de la société coloniale

Caricaturalement, le développement des partis politiques malgaches peut se résumer à deux dates importantes : 1946 et 1956. De bien des égards, ces deux années présentent des ressemblances notamment dans l'ambiance politique survoltée qu'elles ont connue.

### 1- Situation politique libérale

Un de leur point commun est, sans aucun doute, ce climat politique exceptionnellement libéral dont le mouvement nationaliste ne tarde pas à mettre à profit pour faire avancer ses causes.

### L'Euphorie politique de l'après-guerre

La Seconde Guerre mondiale crée dans la Grande île un climat politique différent, dans bien des aspects, de celui d'avant-guerre. Comme dans la plupart des colonies africaines et asiatiques, les Malgaches s'intéressent plus que jamais à la politique.

Après les grandes souffrances consécutives à l'effort de guerre<sup>21</sup>, un vent de liberté souffle alors sur le pays. *Ny Rariny-La Justice* le sent en dénonçant certaines réalités qu'il croit révolues : « aujourd'hui, en ces temps nouveaux si pleins de promesses, d'espoirs à un monde meilleur, en cette période d'élaboration d'ordre nouveau pour une paix durable et du pain pour l'humanité sans distinction de race, de couleur, d'opinion et de religion, il est vraiment inconcevable qu'à Madagascar »<sup>22</sup> la persécution sévisse encore contre les nationalistes. Si ce journal, en pointe dans la lutte contre les abus de la colonisation, fait cette constatation, ce que l'après-guerre est perçu à Madagascar, y compris par ses contemporains, comme une période de liberté, d'égalité et de l'autodétermination.

C'est dans ce sens qu'elle est particulière par rapport à celle qui lui est antérieure. La situation politique de Madagascar ne tarde pas ainsi à devenir euphorique notamment après l'octroi d'un système politique dans lequel la liberté d'opinion et celle de la presse sont plus ou moins accordées. Conjugué avec la suppression officielle des principales mesures prises consécutivement au conflit mondial très impopulaires (telles que l'indigénat, l'Office du Riz ou encore les travaux forcés), il contribue à l'échauffement du débat politique. Celui-ci atteint son point culminant au moment des consultations électorales marquées par une campagne de propagande intense et quasiment inédite dans l'évolution politique de Madagascar depuis qu'il est devenu une colonie française.

Cette ambiance politique d'une rare intensité n'a rien de spontané. Elle est déjà perceptible dès les mois de Juin-Juillet 1945 pendant lesquels les nationalistes portent une attention particulière sur les élections municipales<sup>23</sup>. En cette période, l'autonomie de Madagascar devient un des sujets largement évoqués dans l'ensemble de la colonie et en particulier à Tananarive. Les élections sont alors considérées comme un des moyens d'expression efficaces pour affirmer la soif de liberté de la population et légitimer les actions entreprises par ceux qui se considèrent comme les représentants de leur aspiration à l'indépendance.

L'un des paramètres permettant de mieux évaluer le niveau de cette ambition libérale est la place que la presse d'opinion nationaliste prend dans les jeux politiques malgaches. En effet, les journaux constituent depuis longtemps un puissant moyen d'influencer la population. Certes, les tirages ne sont pas élevés mais chaque publication circule de main en main et fait l'objet de commentaires. Ils atteignent alors une partie non négligeable de la population, rurale comme urbaine, favorisés par le système de lecture collective. À la sortie de la guerre, des organes nationalistes exercent une influence politique importante tels que *Ny Rariny-La Justice*, *Ny Kintan'ny Maraina*, *Fahafahana*, *Mongo*, *Fahaleovantena* ou encore l'excellent *Ny Fandrosoam-Baovao*.

Dès 1945, ces feuilles se lancent dans une critique acerbe de la présence française à Madagascar, une dénonciation qui s'amplifie au fur et à mesure que le temps avance. Elle atteint son paroxysme en 1946 et pendant les premiers mois de l'année 1947. Cela est rendu possible par la libéralisation du régime de la presse à la fin du conflit mondial<sup>24</sup> avec la promulgation à Madagascar, par l'arrêté du 24 Novembre 1945, de l'ordonnance du 2 Novembre 1945 qui supprime la censure préalable<sup>25</sup>.

L'un des thèmes favoris de cette presse est le procès du demi-siècle de présence française à Madagascar. Celle-ci est très négativement jugée. Les Français sont taxés d'esclavagistes, de barbares qui font souffrir le peuple malgache. La presse dénonce fortement une exploitation colonialiste inique.

La presse nationaliste s'en prend ensuite aux organes proches de l'Administration ou des colons (*Ligue des Intérêts franco-malgaches*, *Tana-Journal*, *L'Avenir de Madagascar...*). Ceux-ci répliquent en les attaquant violemment d'être communistes, des nostalgiques qui ne cherchent qu'à favoriser le retour d'une oligarchie hova... La conséquence de cette surenchère verbale est telle que le ton monte en *crescendo* pour atteindre son summum vers la deuxième moitié de l'année 1946 qui se coïncide avec le cinquantième anniversaire de la loi d'annexion du 6 Août 1896. Finalement, la presse nationaliste participe largement à la création de cette atmosphère sociopolitique trouble d'avant insurrection.

## 1956 : le remake de 1946

Dix ans plus tard, la même ambiance politique se reproduit après une période difficile pour le mouvement nationaliste malgache. Et dès l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale en 1955 et la tenue d'une nouvelle élection législative, la passion politique ne tarde pas à augmenter en intensité. Pour les nationalistes, il s'agit, dans un premier temps, de dénoncer la probable immixtion administrative dans les votes. Le souvenir des élections de 1951 étant encore dans toutes les têtes, les nationalistes malgaches en général et tananariviens en particulier mettent en garde contre toutes tentatives susceptibles de fausser les résultats et le choix légitime des Malgaches. Et au fur et à mesure que la campagne électorale avance, les principaux journaux nationalistes mettent l'accent sur des irrégularités préélectorales dévoilées par leurs correspondants et qui touchent certaines régions. Ils dénoncent notamment les pressions exercées par certains représentants administratifs sur les futurs électeurs. Leur autre sujet d'inquiétude concerne le nouveau découpage des circonscriptions susceptible de favoriser les candidats favorables à la présence coloniale<sup>26</sup>.

En tout cas, personne, dans les différents cercles nationalistes, ne parle de boycott du fait de l'importance de l'enjeu. Les structures et les militants nationalistes prennent conscience qu'ils jouent leur avenir ainsi que celui du pays dans ces élections. C'est pour cette raison qu'ils y jettent toutes leurs forces et leurs influences. L'objectif est de les gagner parfois à n'importe quel prix.

Encore une fois, la presse nationaliste trouve un ton qui lui est familier des années 1946-1947. Si elle est virulente en cette veille de la première élection de la Loi-Cadre, ce qu'elle craint que les manœuvres administratives de 1951 reviennent - une éventualité redoutée tant elles expliquent, en partie, la défaite de Rakotonirina Stanislas<sup>27</sup>. Ces consultations sont d'autant plus importantes que les nationalistes croient, au début, qu'elles se dérouleront au suffrage universel et au collège unique : une victoire acquise dans ces conditions ne serait-elle pas la preuve que le nationalisme malgache dispose d'une légitimité irrécusable pour poursuivre ses actions ?

Progressivement, les journaux nationalistes semblent retrouver sa vitalité de l'après-guerre en rejouant son rôle de leader d'opinion. Ils n'hésitent pas, comme une décennie auparavant, à critiquer fortement l'administration française dans sa politique d'apparent immobilisme malgré les promesses données par la nouvelle réforme politique. Et à l'approche des législatives de 1956, elle anime, en grande partie, les débats politiques à Madagascar.

## 2- Redéfinition de nouvelle politique coloniale française

L'autre point commun entre les deux dates est à trouver dans la réforme de la politique déterminant la relation entre la France et ses possessions d'Outre-mer. Dans les deux cas, la refonte est lourde de conséquences sur l'évolution de Madagascar.

### La réforme de l'Union Française

Dès sa naissance en 1943, le Comité Français de Libération Nationale (CFLN) manifeste la détermination de la France de bâtir sur des nouvelles bases sa relation avec ses colonies et entre les colonisés et les colonisateurs<sup>28</sup>. Même si elle écarte toutes idées d'indépendance, la conférence de Brazzaville est l'expression même de cette volonté de réformer la politique coloniale française. Selon le Général de Gaulle « en Afrique française, comme dans tous les territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès si les habitants sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient pas s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires »<sup>29</sup>. La voie menant vers une plus grande participation de la population d'outre-mer à l'administration de son pays est ainsi ouverte. À Madagascar, les nationalistes s'y préparent et nombreux sont ceux qui se demandent quelles seront les modalités de cette collaboration.

Une première réponse est donnée par les mesures libérales adoptées dès la fin du conflit. Il s'agit de la mise en place des nouvelles structures permettant aux Malgaches de participer à la vie politique de leur propre pays et plus particulièrement par le recours aux suffrages électoraux. La loi Lamine-Gueye du 7 Mai 1946 accorde alors la citoyenneté à tous les ressortissants de l'ex-empire français – l'indigénat vient d'être supprimé. Les Malgaches comme les autres colonisés sont alors appelés à choisir deux représentants aux deux Assemblées Constituantes et trois à l'Assemblée Nationale. D'ailleurs, la constitution de la IV<sup>ème</sup> République prévoit et affirme la fin de la « colonisation » et que « la France forme avec les peuples d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et de devoir... et qu'écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés »<sup>30</sup>.

Toutes ces nouveautés conjuguées avec la mise en place des nouvelles institutions locales (Assemblées provinciales, Assemblée Représentative...) offrent alors aux nationalistes un nouveau cadre institutionnel qu'ils utiliseront afin de faire aboutir leurs revendications.

### **La Loi-Cadre : suite de la réforme institutionnelle de l'après-guerre**

L'adoption de la réforme de 1956 répond à trois contextes majeurs liés les uns aux autres. Dans un premier temps, elle s'inscrit dans un ordre international de plus en plus anticolonialiste. Le symbole de ce mouvement est, sans doute, la conférence de Bandoeng en Avril 1955 et dont la résolution finale souligne, dans la droite ligne des principes onusiens, que « la Conférence déclare appuyer totalement le principe du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes »<sup>31</sup>. Ainsi, contrairement à l'esprit de la Conférence de Brazzaville – qui a voulu écarter toute idée d'autonomie politique et *a fortiori* d'indépendance –, face à la pression internationale, la France a dû résoudre à adopter un système fédéral dans lequel ses TOM jouissent une large autonomie. Il s'agit donc d'une parade juridique lui permettant de montrer aux ressortissants des territoires dépendants mais également – et surtout – à la communauté internationale que la France veut en finir avec le système colonial.

Dans un deuxième temps, l'adoption de la Loi-Cadre s'inscrit dans l'évolution de la politique française elle-même. À l'époque, la France traverse une période difficile consécutive à la guerre d'Indochine et l'aggravation de la situation en Afrique du Nord et notamment en Algérie. Cela l'amène à mettre en œuvre une politique plus libérale en particulier en Afrique et à Madagascar<sup>32</sup>. D'autant qu'en métropole, l'opinion politique commence à prendre de plus en plus conscience que Paris doit faire évoluer sa politique coloniale notamment vers l'octroi d'une large autonomie aux TOM. Dans tous les cas, les autorités métropolitaines fixent, pour la Loi-Cadre, quatre objectifs majeurs<sup>33</sup>. Mais c'est le quatrième point qui intéresse le plus les Malgaches : « la démocratisation des conseils représentatifs des populations dans le cadre des circonscriptions administratives et l'établissement d'une véritable égalité entre les citoyens pour l'exercice du droit de vote »<sup>34</sup>. L'enjeu est donc d'adopter une loi dont la base est de « permettre au profit des territoires d'outre-mer le maximum de déconcentration et de décentralisation compatible avec les dispositions constitutionnelles et l'unité de la République »<sup>35</sup>.

Enfin, dans un troisième temps, les réformes de la Loi-cadre ne peuvent être dissociées de la situation politique spécifiquement malgache. Déjà pendant la première moitié des années 1950, les différentes forces politiques de la Grande Ile (structures politiques, hiérarchie catholique, syndicats...) ont

l'occasion d'exprimer leur position favorable à des réformes politiques plus avancées à Madagascar – certains préconisent, bien sûr, qu'il est temps que le pays acquière son indépendance. D'ailleurs, bien avant 1956, des réformes administratives qui préfigurent la Loi-Cadre ont été mises en œuvre. Cette dernière n'est, dans ce cas, que leur prolongement logique dans la mesure où elles sont censées permettre aux Malgaches de participer, à leur niveau, à la direction et à la gestion de leur territoire. D'ailleurs, les nationalistes pensent dès 1953-1954 que la France est prête à adopter une nouvelle politique qui leur est favorable. Déjà, la déclaration des Evêques en 1953 leur constitue un signe que même l'Eglise catholique, jugée alliée naturelle de la colonisation, épouse leur position politique. Autre indication importante à leurs yeux : le départ en 1954 du Haut Commissaire Bargues. En effet, une large partie des nationalistes malgaches pense que son remplacement par Soucadaux constitue « une intention délibérée du Gouvernement actuel de donner une orientation nouvelle à la politique à Madagascar. Ces mêmes milieux insinuent que le nouveau Haut Commissaire pourrait apporter avec lui des directives susceptibles de donner satisfaction aux aspirations séparatistes des patriotes malgaches »<sup>36</sup>.

Dans tous les cas, la Loi-Cadre se veut être une nouvelle politique coloniale s'inscrivant dans les droites lignes des réformes en la matière prises par la France avant et après la Seconde Guerre mondiale. Roger Duveau, député de Madagascar élu en 1956 et sous-secrétaire d'Etat à la Marine Marchande, est plus explicite lors de son discours au stade municipal de Tananarive en Octobre 1956 : « ...ont tort [ceux] qui affirment que la France se trouverait en présence d'une option : d'une part une politique fondée sur le principe d'autorité qui assurerait le maintien de sa présence outre-mer, d'autre part une politique de réformes qui ferait bon marché de cette présence. Ils ont tort et ils compromettent la cause même qu'ils veulent défendre car si nous voulons – et nous le voulons – que la France demeure présente en dehors de ses frontières européennes, il n'ya qu'une politique à la mesure des problèmes d'aujourd'hui : celui précisément qui admet avec réalisme que ni la France, ni les TOM ne sont maintenant ce qu'ils étaient à l'époque de Jules Ferry, et qui accepte lucidement d'en tirer les conséquences »<sup>37</sup>. Bref, la France préconise une union librement voulue et consentie de part et d'autre de deux composantes importantes de la population des TOM, à savoir les autochtones et les « Français qui vivent, travaillent et meurent dans la Grande Ile »<sup>38</sup>. Il s'agit donc d'une politique dont l'objectif à long terme pourrait être celui de pérenniser la présence française dans ses anciennes colonies non plus par le biais de la présence de ses forces d'occupation mais par celui de ses enfants et leurs descendants qui choisissent d'y rester même après l'indépendance des TOM. Quoique qu'il en soit, pour l'heure, la

Loi-Cadre semble bien répondre à une des vieilles revendications des nationalistes malgaches : participer à la gestion de leur pays.

### 3- Le temps des partis politiques

1946 et 1956 sont donc deux années exceptionnelles dans l'histoire politique contemporaine de Madagascar. L'ambiance exceptionnelle que ces deux dates connaissent alors s'explique par le contexte politique que le régime colonial autorise rarement : elles se coïncident avec la mise en place d'une politique et d'un processus de « démocratisation » inédits dans le Territoire. En tout cas, elles correspondent à un desserrement de l'étau colonial dans le contrôle de la population après une période difficile : 1946 est précédé des années noires de la guerre alors qu'en 1956, Madagascar sort à peine d'une décennie marquée par l'insurrection et sa répression occasionnant une prise en main brutale et presque totale de la population par le pouvoir colonial. Dans les deux cas, la réforme de la politique coloniale est accompagnée d'un certain nombre de mesures libérales : dans le premier, il s'agit de la fin de l'indigénat (donc une promotion d'une certaine « égalité » entre colonisateurs et colonisés), la libération des prisonniers politiques arrêtés pendant la guerre (Raseta...), la fin de la censure préalable frappant la presse... ; dans le second, l'amnistie – bien que partielle – au bénéfice des condamnés dans l'affaire 1947, la modernisation de l'économie grâce à des plans de développement tels que le FADES... Une chose est certaine : en 1946 et en 1956, un vent de liberté souffle dans le Territoire dont la brusquerie échappe même aux responsables français, ceux même qui l'initient. Il en résulte une situation sociopolitique que le pouvoir colonial ne semble plus en mesure de contrôler ; du moins, son emprise en est réduite. Ainsi, en 1946, la force du nationalisme malgache est telle qu'il concurrence fortement l'influence de l'administration sur la population et exerce, dans certaines régions, un pouvoir supérieur à celui de cette dernière : « les champs sont abandonnés, les chantiers sont vides, les écoles se dépeuplent... C'est le résultat des propagandes électorales [des militants nationalistes], conduites à outrance... »<sup>39</sup> constate-t-on dans l'Ouest de l'Ile.

La multiplication des consultations électorales est justement un autre facteur important expliquant l'infléchissement du pouvoir colonial face à son adversaire nationaliste dans le rapport de force entre les deux entités. Sur ce plan, l'ambiance politico-sociale de 1946-1947 et celle de 1956-1957 présentent des similitudes qui n'ont pas échappé aux autorités coloniales : « si les élections de 1956 n'ont pas autorisé la flambée de 1946-1947 où le MDRM avait fait élire tous ses candidats, il n'en demeure pas moins que des signes évidents montrent que l'éventualité d'un tel renouveau ne doit pas être

écartée »<sup>40</sup>. En effet, l'organisation des élections constitue une avancée importante en matière de liberté démocratique en général et d'expression en particulier notamment quand elle est assortie d'une certaine garantie pouvant éviter le détournement des résultats. En 1946 et 1956, malgré les doutes que la presse nationaliste exprime et en dépit des pressions sur les électeurs exercées par certains administrateurs, cette assurance a existé<sup>41</sup>. En tout cas, l'intervention de certains agents de l'Administration dans les opérations de vote afin de favoriser ses alliés politiques, candidats lors de ces scrutins, n'a pas empêché les succès nationalistes<sup>42</sup>.

Ce temps de « liberté politique » que consacre le recours au suffrage populaire, si exceptionnel soit-il en 1946 et 1956 par rapport au temps long de la colonisation, est également celui des partis politiques comme la principale structure de lutte politique. Il explique largement la création du MDRM, du PDM, du MSM et du PADESM en 1946. D'autant que, corollairement à la redéfinition d'une nouvelle politique coloniale, la France promulgue dans ses TOM la Loi du 1er Juillet 1901 sur les associations. Aux termes de l'article 2 de cette loi, les associations de personnes peuvent se former librement, sans autorisation ni déclaration préalable. Toutes associations sont donc licites sans qu'elles n'aient aucune formalité à remplir<sup>43</sup>. Le même constat concerne également la trentaine de partis ou protopartis créés au moment de la mise en application de la Loi-Cadre à Madagascar. Avec le retour, vers 1955-1956, d'une situation politique « normale » consécutive à la volonté des autorités françaises de sortir d'une politique de mutisme et leur promesse de respecter les « jeux démocratiques » notamment par une non-immixtion dans les élections, les partis politiques réoccupent leur place et rejouent leur rôle. Ainsi, dès l'annonce des futures élections, le processus de création des partis se réenclenche. Il commence par la création des différents comités de soutien aux candidats dès la fin de l'année 1955<sup>44</sup> : le Front National Malgache (FNM) et l'Union du Peuple Malgache. Outre la définition d'un programme politique, la première fonction que ces protopartis exercent est celle de proposer des candidats et de s'occuper de leurs propagandes. Ce sont les consultations électorales qui propulsent donc les partis politiques au-devant de la scène politique malgache. D'autant qu'à cette époque, la population recommence à s'intéresser davantage aux jeux politiques.

## **B- Le tournant de 1947 et l'ascension politique des associations apolitiques.**

Les partis ne sont pas les seules structures qui tentent d'influer sur la vie politique d'un pays. D'autres organisations peuvent jouer leur rôle dans certaines circonstances : les associations. Certes,

même si celles-ci n'ont pas a priori vocation à intervenir directement sur l'échiquier politique, il n'empêche pas qu'elles « entendent peu ou prou influencer l'opinion publique et se donner des moyens de communication à la hauteur de leurs ambitions ; elles vibrent autour de ces partis qu'elles dénigrent ou contestent..., elles agitent et promeuvent des idées politiques, abritent des mouvances ou des lieux d'expression des intellectuelles... »<sup>45</sup>. Ce rôle politique joué par des associations normalement « apolitique » est clairement visible dans le cas de Madagascar pendant la décennie séparant l'insurrection de 1947 et la mise en place de la Loi-Cadre.

### 1- L'association : une structure revendicative ancienne

Dès son apparition dans les années, le nationalisme malgache s'est servi des structures associatives pour promouvoir ses causes. La plus connue est la VVS<sup>46</sup>. Née vers 1913 et découverte en 1915, elle est considérée comme le premier mouvement nationaliste au sens plein du terme<sup>1</sup>. Elle est également la première à être réfléchie, conçue et voulue comme tel. C'est une société secrète dont l'objectif ultime et à long terme est l'indépendance, même si elle juge que, dans l'immédiat, le plus important pour Madagascar – selon elle, pourvue d'un sentiment national – est d'assimiler les savoirs et les techniques occidentales nécessaires pour que le pays puisse mériter une place parmi les Nations. Elle prend alors l'exemple de Japon<sup>2</sup> qui a pu préserver sa culture et sa personnalité tout en acquérant et en assimilant les technologies étrangères lui permettant ainsi de préserver son indépendance<sup>3</sup>. Sur le plan politique, la VVS réclame un régime de self-government tout en défendant la personnalité malgache.

Plus tard, vers 1943, d'autres associations secrètes voient le jour comme le PANAMA et le JINA. Ce dernier, mouvement de jeunes paysans, se développe particulièrement dans l'Est de Madagascar en récupérant les anciens VVS et en luttant contre les abus dans les diverses concessions<sup>47</sup>.

Dans les deux cas (VVS et sociétés secrètes des années 1940), la formation d'associations nationalistes répond à un contexte politique bien défini : celui de la guerre et de la contrainte qui l'accompagne. Elle correspond donc à une époque où la liberté d'expression est particulièrement inexistante. Les associations deviennent ainsi une soupape de sûreté face à la censure, une tribune au sein de laquelle la parole est « autorisée » car échappant au contrôle de l'appareil répressif de l'administration coloniale : « la VVS n'est que le résultat fâcheux de cette folle interdiction aux indigènes d'exprimer leurs idées »<sup>48</sup>.

Généralement, les associations jouant un certain rôle politique créées avant la Seconde Guerre mondiale agissent en marge de la légalité – sauf dans le cas des structures comme le SRI mais il s'agit d'une section d'une organisation métropolitaine. La loi de 1901 n'étant pas encore promulguée dans les colonies. Elles agissent ainsi dans la clandestinité et ne concernent qu'une infime partie de la population. C'est pourquoi, l'ampleur de leurs activités est connue, non grâce à leur influence propre au sein de la société, mais suite aux actions répressives menées par les autorités coloniales. Le cas de VVS est, dans ce cas, symptomatique<sup>49</sup>.

Les choses changent au lendemain du conflit 1939-1945. Mais le contexte n'est pas « favorable » aux associations étant donné que la vie politique est largement « ouverte » permettant aux partis politiques de la « monopoliser ». Les structures associatives deviennent alors des simples mouvements de masse au service des partis. Le cas du MDRM est particulièrement éloquent. En dominant le mouvement nationaliste, il traîne dans son sillage des nombreuses associations telles que les syndicats, les groupements des jeunes, des anciens combattants ou encore les coopératives. Celles-ci se contentent alors de lui fournir une base dans laquelle les membres reçoivent un encadrement plus étroit au bénéfice du parti des députés<sup>50</sup>. Il faut attendre la prise en main de la population suite à l'insurrection pour que les associations redeviennent le fer de lance du nationalisme malgache.

## 2- Une décennie autocratique

Le lendemain de l'insurrection contraste fortement avec la période de 1946-1947. De la fièvre politique de l'après-guerre succède une période où le minimum des libertés démocratiques accordées à l'issue du conflit mondial disparaît presque totalement. L'objectif du pouvoir colonial est clairement annoncé : combattre le séparatisme malgache qui essaie de soustraire à la République une partie de son territoire.

### Répression et élimination des partis politiques

Le déclenchement de l'insurrection provoque une panique générale chez la population européenne de Madagascar. Elle exige des mesures exemplaires pour défendre la présence française, que les autorités proclament l'état de siège généralisé et qu'elles procèdent à des exécutions exemplaires<sup>51</sup>.

La répression policière est impitoyable et concerne tout Madagascar. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> Avril 1947, la Justice ouvre une vaste instruction judiciaire sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État<sup>52</sup>. Les arrestations massives concernent non seulement les cadres du MDRM mais aussi ses simples militants. Dès le 31 Mars, les premières arrestations sont signalées<sup>53</sup>. Elles touchent même des régions qui restent calmes comme la côte occidentale ou le Grand Sud. L'État-major du MDRM est particulièrement le premier visé. Le 14 Avril, Ravoahangy et Rabemananjara sont arrêtés. Quant à leur collègue Raseta, après la levée de son immunité parlementaire le 6 Juin, il est transféré à Madagascar et incarcéré le 18 Juillet 1947. Les conseillers provinciaux récemment élus sont également arrêtés et accusés d'« actes et manœuvres » et placés sous mandat de dépôt. « En quelques jours, du 5 au 10 Avril, c'est tout l'appareil du parti qui se trouve démantelé »<sup>54</sup>. Trois décrets en date du 10 Mai 1947 décident la « dissolution de 1°- l'organisation dite "Jeunesse Nationaliste" - 2°- l'organisation dite "Parti National Malgache" et 3°- "Mouvement Démocratique de Rénovation Malgache" Siège Social Paris et Mouvement démocratique de Rénovation Malgache Siège Social Tananarive »<sup>55</sup>. La décision touche également les structures rattachées au parti telles que les associations des femmes ou encore les coopératives<sup>56</sup>.

Mais au-delà du cas spécifique du MDRM, c'est le nationalisme dans son ensemble qui est visé par une répression dont le caractère aveugle ne se dément pas. La presse, hier encore débordante d'activités, est mise au pas : le décret De Coppet d'Octobre 1947 restreint énormément la liberté d'expression<sup>57</sup>. Ainsi jusqu'à l'avènement de la Première République malgache, un certain nombre de journalistes est incarcéré alors que des numéros voire des titres sont suspendus ou interdits.

Le PDM, « adversaire » du MDRM, est également inquiété. Montant de toutes pièces une affaire l'impliquant dans l'insurrection, le pouvoir colonial incarcère un certain nombre de ses militants et notamment ses deux figures emblématiques : Rasamoely-Lala et Razafintsalama Gabriel. La répression multiforme est telle qu'un véritable traumatisme atteint la population : diamétralement opposée à la période de 1946-1947, toutes questions liées de loin ou de près au politique deviennent plus ou moins tabous, les structures politiques et en particulier les partis sont l'objet d'une réelle méfiance, le militantisme nationaliste peine à trouver des hommes notamment dans le monde rural... D'autant que les principaux leaders nationalistes locaux ou nationaux sont éliminés des jeux politiques.

Ainsi de 1947 à 1955 s'opère, sur la pression des choses, l'élimination progressive, à l'exception de Tananarive-ville, des représentants élus du désormais ancien MDRM. Les députés, les sénateurs et les conseillers provinciaux sont arrêtés, jugés et la plupart condamnés à des lourdes peines. Ils sont

remplacés soient par des candidats du PADESM, soient par ceux du PDM, soient, à partir de 1951, par des personnalités indépendantes (le *tsimihety* Philibert Tsiranana par exemple)<sup>58</sup>. Ce phénomène est particulièrement net en ce qui concerne les Assemblées provinciales.

Ainsi, à Fianarantsoa, sur les 10 élus du MDRM de 1947, du fait de l'insurrection, il n'en reste que deux. Mais ces derniers seront totalement éliminés lors des scrutins de mars 1952. Cette élimination est constatée également dans les autres Assemblées provinciales, exceptée celle de Tananarive.

### Manipulations des votes électoraux

Il est évident que l'administration française a pour quelque chose dans cette situation. En effet, après l'insurrection, les autorités coloniales à Madagascar veulent éviter le raz-de-marée nationaliste de 1945-1946 pendant lequel des nationalistes qu'elles ne peuvent pas contrôler dominent l'échiquier politique. Ainsi, elles appuient ouvertement ses propres candidats (qualifiés alors d'« administratifs ») et font pression pour qu'ils soient élus<sup>59</sup>. Les législatives de 1951 sont, dans ce cas, symptomatiques. Pour l'Administration coloniale, il n'est pas question que le contexte politique de 1946-1947 revienne. Elle ne veut pas d'une quelconque victoire nationaliste, et *a fortiori* celle de Rakotonirina Stanislas, un ancien du MDRM, au détriment de l'autorité de la France. D'où, une intervention directe lors de ces élections qui explique la victoire de Ranaivo Jonah. Évidemment, les nationalistes se sont plaints mais les dés en sont déjà jetés : « Il est donc bien clair que, profitant de la dissolution du MDRM, de l'atmosphère lourdement chargée de Madagascar, de la peur provenant encore de la répression de 1947-1948 (certaines régions étant encore en état de siège). L'administration colonialiste avait soutenu ses candidats et les avait faire élire par la pression »<sup>60</sup>. Ranaivo Jonah, candidat « favorable à la présence française » et dont le programme « se résumait à une collaboration sincère, et sans conditions, avec la France et l'administration de Madagascar » gagne en s'adjugeant 68,36% des suffrages exprimés. D'ailleurs, la géographie électorale montre bien qu'il y a eu pression administrative lors de ce scrutin. Ranaivo Jonah gagne dans les districts ruraux où l'emprise de l'Administration demeure considérable (Ambatolampy, Ankazobe, Anjozorobe, Betafo, Miarinarivo, Tsiroanomandidy). Par contre, dans les districts proches de la capitale et dans lesquels une quelconque pression des autorités est moins suivie, Rakotonirina l'emporte (Tananarive-Ville, Arivonimamo, Manjakandriana, Faratsiho). Les deux sont en balance dans les districts d'Ambohidratrimo, Antsirabe, Soavinandriana et Tananarive-Banlieue<sup>61</sup>. Plus significatif encore, Rakotonirina Stanislas obtient la majorité de ses voix dans la province de

Tananarive (55.244, soit près de 97% du total de voix qu'il a obtenu). Par contre, dans les autres régions en dehors de la province centrale, il n'obtient que 1.682 voix !

Bref, les années postérieures à l'insurrection sont celles du renforcement du pouvoir autocratique de l'État colonial. Les libertés fondamentales sont quasiment inexistantes, même celles accordées à la sortie de la guerre de 1939-1945. La période allant de l'insurrection à la Loi-Cadre n'est plus favorable aux organisations partisans en lutte ouverte contre la colonisation et notamment aux partis politiques, expression même de la pluralité des idées et d'opinion. Ainsi, d'autres structures les ont suppliés dans leurs actions. Et devant l'ambiance répressive post-insurrectionnelle, les partis politiques s'affaiblissent alors que les associations (COSOMA, centrales syndicales...), moins exposées, deviennent le fer de lance du nationalisme.

### 3- Le temps des associations

Au lendemain du déclenchement de l'insurrection, aucune association à vocation politique proprement dite n'est plus autorisée à se créer. Il faut attendre le début des années 1950 pour que le COSOMA voit le jour<sup>62</sup>.

Typologie	1946-1949	1950-1955	1956-1960
Association socioculturelle	2	95	209
Association de loisirs	5	589	313
Association politiques	24	5	1181

Nombre d'associations politiques créées à Madagascar<sup>63</sup>

D'après les chiffres ci-dessus, le nombre d'associations politiques formées entre l'Insurrection et l'avènement de la Loi-Cadre est très faible. A peine 5 alors qu'il explose littéralement au moment du retour à une certaine forme de démocratisation du Territoire à partir de 1956. Par contre, la création d'associations ayant un autre objectif que politique (socioculturelles et surtout de loisir) atteint un niveau très élevé (pour les associations socioculturelles, elles passent de 2 en 1946-1949 à 95 et pour les celles à vocation de loisir, elles passent de 5 à 589 soit une augmentation de 11.780% !).

De ce constat, on peut avancer deux thèses. D'abord, le recul des associations à but essentiellement politique est le reflet même du contexte de l'époque marqué par une insurrection suivie d'une répression sévère. Il en résulte une régression démocratique pendant laquelle parler politique devient

presque « tabou ». Ensuite, un tel recul ne signifie aucunement que le politique est banni de l'espace social. Pour exister, celui-ci a dû s'adapter à la situation : désormais la prise de parole se fait au niveau des structures associatives que les autorités administratives ne parviennent pas toujours à contrôler. La restriction de l'espace politique public est compensée par le recours à l'espace d'expression fourni par les différentes associations.

D'ailleurs, un certain nombre des militants MDRM rejoint le mouvement communiste qu'ils considèrent comme la seule structure dans laquelle ils peuvent continuer la lutte pour l'indépendance<sup>64</sup>. D'autant que nombreux sont les dirigeants et les membres du parti de la rénovation qui ont fait leur école dans des structures communistes comme le SRI ou encore le PCRM. Après l'insurrection, les nationalistes communistes (dont beaucoup étaient des sympathisants du parti dissout) continuent une politique de pénétration, en douceur, au sein de la population par l'intermédiaire des syndicats (en particulier des sections de la CGT<sup>65</sup>) ou des coopératives. *Tenimiera*, organe communiste, résume le but en écrivant « établissons un *syndicat* dans chaque village et créons des *coopératives*, car c'est par ces associations que nos intérêts peuvent être défendus »<sup>66</sup>. Ainsi, des revendications d'ordre social et économique (salaires, ravitaillement...), ils essayent de répandre leurs idées politiques indépendantistes (et parallèlement leur idéologie communiste). La banlieue de Tananarive et le Vakinankaratra en particulier, la province centrale en général, sont les régions dans lesquelles ils ont beaucoup travaillé<sup>67</sup>.

## Conclusion

« Les partis, organisations d'origine occidentale, semblent avoir eu du mal à s'enraciner dans les vies politiques africaines » introduit Giovanni Carbone dans une remarquable analyse des partis politiques africains. S'il est difficile de confirmer ou d'infirmier cette assertion du fait de la différence des angles d'appréciation, il n'en demeure pas moins qu'elle interpelle les historiens sur les moyens utilisés par les colonisés dans la lutte pour l'indépendance. A Madagascar, l'apparition des partis politiques à la fin de la Seconde Guerre mondiale correspond à une période de libéralisation politique consécutive à la nouvelle politique coloniale française qui prévoit une participation des ressortissants des TOM dans la gestion de leurs affaires internes. Sans l'organisation des consultations électorales de 1945 à 1947, il est difficile de penser que le MDRM aurait existé, ni le PDM ou le MSM. L'après-guerre est donc l'époque de la mise en place du pluralisme politique dans le pays marquant une certaine « démocratisation » des sociétés coloniales. Il en découle une première constatation

concernant les origines des partis : que ce soit en Europe ou à Madagascar, ils ont une origine électorale, ce qui corrobore les thèses développées par Maurice Duverger .

La genèse des partis politiques est donc largement associée à l'entrée massive de nouveaux acteurs dans la vie politique. L'organisation des consultations électorales consacre l'élargissement du champ politique avec l'apparition et l'essor d'un électorat. Les simples associations ou cercles restreints d'hommes politiques ne sont plus adaptés pour encadrer cette masse d'hommes et de femmes – ils sont réservés à l'élite, par définition en nombre réduit. Il faut des organisations plus structurées, plus développées, à même d'attirer les nouveaux citoyens à adopter une position politique et, à terme, de canaliser leur vote. D'où l'apparition des partis politiques que la promulgation de la Loi de 1901 sur les associations à Madagascar rend possible. Il y a donc une double dynamique, locale et française.

L'apparition des partis correspond donc à une étape de l'évolution du mouvement d'émancipation malgache : celle de la popularisation du nationalisme. Auparavant celui-ci reste l'apanage de l'élite évoluée et souvent acculturée et qui aspire à être associée à la direction du pays. Désormais, ce cadre restreint s'agrandit à la suite de l'élargissement du cercle des partisans du nationalisme. La « modernisation » de la société – suite aux contacts avec le monde extérieur – et les progrès en matière d'éducation ainsi que les réactions d'une population souffrant de la dureté du système colonial créent les conditions d'un processus de construction nationale

L'autre facteur important de l'évolution des structures de lutte nationaliste malgache se trouve au niveau du champ politique qu'offre le système colonial. Quand celui-ci est « ouvert », c'est-à-dire qu'il y a une diminution de l'emprise de l'autorité administrative sur la population et quand celle-ci consent à accorder certaines libertés notamment d'expression, les activités politiques nationalistes deviennent plus « visibles » et atteignent un niveau élevé. Ce champ ouvert permet l'apparition des partis politiques et le développement de leurs activités. C'est le cas après la Seconde Guerre mondiale et lors de l'institution de la Loi-Cadre. Par contre, quand ce champ est « fermé » après une reprise en main autoritaire de la population et que la liberté est étroitement surveillée voire supprimée, le rôle des partis diminue et ils laissent aux associations les soins de les suppléer. La période entre l'Insurrection et la Loi-Cadre en est une illustration parfaite. Tandis que le MDRM disparaît, le PDM entre en léthargie, les structures comme le GEC, le COSOMA, l'AEOM prennent le relais des partis. Elles leur cèdent la place quand l'espace politique s'ouvre à nouveau.

La relation entre association et parti politique est d'ailleurs très étroite et souvent les deux s'appuient l'un l'autre. En effet, les partis des années 1940 et 1950 sont loin d'avoir les caractéristiques de partis de masse. Ils restent essentiellement des structures créées autour d'un noyau de militants ou d'une

personnalité centrale. Le MDRM reste le « parti des députés » tandis que l'UIT est celui de Stanislas Rakotonirina et du catholicisme politique. En tant que structures politiques, ils cherchent évidemment à avoir la légitimité populaire pour poursuivre leur objectif. Et face à l'absence d'organisation hiérarchisée à l'échelle du pays, les partis politiques nationalistes utilisent souvent des structures intermédiaires en contact direct avec la population et pouvant l'influencer. D'où la création ou le noyautage des mouvements de masse : associations des jeunes, d'étudiants, anciens combattants, d'aides aux condamnés politiques, syndicats... Bref, il s'agit d'une stratégie pouvant compenser la structure lâche et souvent désorganisée des partis nationalistes malgaches permettant même au parti d'une personnalité (genre UDIM) d'avoir une certaine sympathie dans la société en dépit de sa faiblesse organisationnelle.

## ABRÉVIATIONS

<b>AEOM</b>	: Association des Etudiants d'Origine Malgache
<b>ARM</b>	: Archives de la République Malgache
<b>CAOM</b>	: Centre d'Archives d'Outre-mer
<b>CFLM</b>	: Comité Française de Libération Nationale
<b>CFTC</b>	: Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
<b>CGT</b>	: Confédération Générale des Travailleurs
<b>CNM</b>	: Conseil National Malgache
<b>COSOMA</b>	: Comité de Solidarité de Madagascar
<b>CSFOM</b>	: Conseil Supérieur de la France d'Outre-mer
<b>CUPM</b>	: Comité d'Union du Peuple Malgache
<b>FNM</b>	: Front National Malgache
<b>FOM</b>	: France d'Outre-mer
<b>GEC</b>	: Groupe d'Etudes Communistes
<b>MDRM</b>	: Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache
<b>MSM</b>	: Mouvement Social Malgache
<b>PADESM</b>	: Parti des Déshérités de Madagascar
<b>PANAMA</b>	: Parti Nationaliste Malgaches
<b>PCF</b>	: Parti Communiste Français
<b>PCRM</b>	: Parti Communiste (SFIC) de la Région de Madagascar
<b>PDM</b>	: Parti Démocratique Malgache
<b>RPM</b>	: Rassemblement du Peuple Malgache
<b>SRI</b>	: Secours Rouge International
<b>TOM</b>	: Territoire d'Outre-mer
<b>UDIM</b>	: Union pour la Défense des Intérêts Malgaches
<b>UIT</b>	: Union des Indépendants de Tananarive
<b>UNIUM</b>	: Union des Intellectuels et Universitaires Malgaches
<b>UPM</b>	: Union du Peuple Malgache
<b>VVS</b>	: Vy Vato Sakelika (Fer, Pierre et Ramification)

<sup>1</sup> S. Berstein, *La culture politique*, in J.P. Rioux et J.F. Sirinelli, *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 372.

<sup>2</sup> Pour plus de précision sur cette lutte armée, voir J. Tronchon, *L'insurrection malgache de 1947*, Paris, F. Maspéro et D. A. Lahiniriko, *Les structures politiques nationalistes tananariennes de la Seconde Guerre mondiale à la Première République. Union, unanimité et division partisane dans la culture politique nationaliste (1945-1958)*, Thèse de Doctorat, Université d'Antananarivo-Université de Paris I.

<sup>3</sup> Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache. Le principal parti nationaliste malgache né en Février 1946.

<sup>4</sup> Cole J., « Quand la mémoire resurgit. La rébellion de 1947 et la représentation de l'Etat contemporain à Madagascar », *Terrain*, n° 28, 1997, pp. 9-28. « Quand Albert Zafy, leader des Forces vives, le parti d'opposition, vint à Mahanoro, une petite ville de la côte est de Madagascar, sa visite déclencha d'interminables commentaires parmi les paysans de la région. Ou plutôt des murmures. C'est Bemaresaka, une femme d'une cinquantaine d'années, qui rompit l'inquiétant silence dans lequel le village s'était réfugié et qui se mit à parler de ce qui se passait : « Les voilà qui reviennent, ces politiciens, pour embêter les gens. A Mahanoro, ils sont pare-chocs contre pare-chocs ! On est comme des vaches qui ne savent pas où aller », ajouta-t-elle en mettant ses mains en cornet pour mimer des oreilles, les faisant pivoter comme celles d'une vache désespérément tiraillée dans des directions différentes. « Oh, les voilà qui reviennent embêter les petites gens. » Son mari, le devin Ratsara, intervint alors. « Vous autres, dit-il, s'adressant à son fils et sa fille, deux adolescents assis non loin de là, vous n'avez jamais vu de combats. Vous ne vous rappelez pas quand les bombardiers français ont survolé Betsizaraina. » Mais Bemaresaka ne le laissa pas finir son histoire : « Les soldats français sont arrivés en 47 et ont emmené tous ceux qui étaient au MDRM [Mouvement de la rénovation malgache]. "Inscrivez-vous au MDRM, inscrivez-vous au MDRM", qu'ils criaient, mais tous ceux qui l'ont fait ont été emmenés et jetés en prison. Le vieux Jean Kaluka a été arrêté et emprisonné à Tamatave, mais Dieu a été bon et il est revenu au pays de ses ancêtres. L'argent que le gouvernement avait promis aux martyrs de 47 n'est jamais arrivé. Et voilà l'hypocrisie, une fois encore. Je ne vais pas me mêler de politique... On s'était caché des bombardiers dans la forêt et on murmurait aux enfants de ne pas pleurer pendant que les avions tournaient au-dessus de nous. Les Français, ils sont arrivés et ils ont mitraillé la côte. On pouvait les entendre jusqu'à Ifasina ! » Bemaresaka s'arrêta un instant pour cracher adroitement du jus de tabac entre les planches ajourées de la hutte, donnant ainsi à Ratsara l'occasion de renchérir : « Pendant notre fuite, on creusait des trous dans le sol. On y cachait les coqs pour que personne ne les entende chanter. » Il ajouta : « Les gens d'ici sont devenus comme des bêtes, ils sont peureux. On n'a plus la paix maintenant. »

<sup>5</sup> G Althabe, *Oppression et libération dans l'imaginaire : les communautés de la côte orientale de Madagascar*, Paris, Maspéro, 1969, 359 p.

<sup>6</sup> Réformes apportés dans les Territoires relevant du Ministère de la FOM par la loi n°56.619 du 23 Juin 1956, dite Loi-cadre, et par les décrets pris pour son application, Service d'information et de documentation du Ministère de la FOM, Aix-en-Provence, CAOM, 1 AffPol 3511.

<sup>7</sup> Rapport n°479-CF/AP du 5 Novembre 1946, Antananarivo, ARM, D 484.

<sup>8</sup> Rapport sur les résultats officiels des élections générales à l'Assemblée Constituante, 4 Juin 1946, Antananarivo, ARM, D 484.

<sup>9</sup> Etude sur la situation politique en fonction des élections pour les assemblées, Antananarivo, ARM, D 496.

<sup>10</sup> Un tel discours ne reflète pas vraiment la réalité à Madagascar dans la mesure où c'est le monde rural qui souffre le plus des abus du régime colonial. Cela explique les mouvements de contestation en milieu rural dès les années 1920. Voir D. A., LAHINIRIKO, *Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache. Des succès aux difficultés*, Mémoire de maîtrise, Antananarivo, Département d'Histoire, 2000, 218+Annexes.

<sup>11</sup> Elle se complique encore avec la mise en place des *fivondronana* (qui correspondent aux anciens districts du temps de la colonisation) qui délimitent les circonscriptions électorales lors des députations dans la mesure où chaque *fivondronana* correspond grosso modo au territoire d'une grande ethnie

<sup>12</sup> Rapport du Chef de la Province de Fianarantsoa n°26 AP/CF, 10 Janvier 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

<sup>13</sup> Rapport au Ministre de la FOM n°237/SP, 17 Décembre 1955, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

<sup>14</sup> Rapport du Chef de la Province de Fianarantsoa n°26 AP/CF, 10 Janvier 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> Rapport sur les élections législatives du 2 Janvier 1956, n°75 CF/AP/1, 28 Janvier 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Rapport du Chef de la Province de Fianarantsoa n°26 AP/CF, 10 Janvier 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

<sup>19</sup> S. Randrianja, « L'action de Ralaimongo à Diégo-Suarez », in *Omalysy Anio*, n°25-26. Antananarivo, 1987, p. 367.

<sup>20</sup> *La Patrie Malgache* écrit alors qu' «...en cas de refus ou de rejet de ces modestes revendications et réclamations des indigènes de Madagascar [axées sur l'assimilation] nous réclamons plus que jamais la restauration de la Nation libre des

Malgaches en vertu du droit international des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'indépendance de Madagascar ». *La Patrie Malgache* n°3 du 23 Mars 1934.

<sup>21</sup> Les journées des travaux obligatoires se sont multipliées, les prestations en nature se sont doublées, la réquisition de main-d'œuvre devient massive, l'Office de Ri et celle du caoutchouc n'hésitent pas à abuser ses prérogatives au détriment de la population...

<sup>22</sup> *Ny Rariny-La Justice*, n°38 du 11 Juin 1945.

<sup>23</sup> Rapport sur la réunion tenue par « l'amicale des citoyens français d'origine malgache » 1945, Antananarivo, ARM, D 867.

<sup>24</sup> L. Rabearimanana, *La presse d'opinion à Madagascar de 1947 à 1956. Contribution à l'histoire du nationalisme malgache au lendemain de l'insurrection à la vielle de la loi cadre*, Antananarivo, Librairie Mixte, 1980, p. 72.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Finalement, le découpage de 1946 a été retenu étant donné que le nombre des députés n'a pas augmenté tel qu'il est question quelque temps auparavant.

<sup>27</sup> *Kintan'ny Madagasikara* du 13 Octobre 1955.

<sup>28</sup> L. Rabearimanana, 1980, *op.cit.*, p.66.

<sup>29</sup> V. Silvera, *Passé de l'Union Française et avenir de la communauté*, cité in Rabearimanana L., 1980, *op.cit.*, p.66.

<sup>30</sup> L. Rabearimanana, 1980, *op.cit.*, p.68.

<sup>31</sup> Cité dans M. Massiot, *L'administration à Madagascar*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1971, p. 406.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 407.

<sup>33</sup> D'abord, la réforme et la modernisation des institutions et de l'organisation des groupes de territoires et des territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer. Ensuite, la réforme de la fonction publique et la définition des compétences des services de l'Etat et des services territoriaux pour l'administration des affaires dans le cadre des territoires et groupes de territoires. Troisième but : le développement économique et le progrès social des territoires ainsi que l'organisation de la coopération économique entre ces territoires et la métropole. Note sur les objectifs de la Loi-Cadre, 26 Avril 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 1 AffPol 3511.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> Synthèse de la situation politique dans les TOM et les Territoires sous tutelle (Octobre 1954), n°2183 CF/AP/1, 17 Novembre 1954, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (2) D 158.

<sup>37</sup> Discours de Roger Duveau du 19 Octobre 1956, Affaire spécial Outre-mer n°3078, 20 Octobre 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 1 AffPol 2408.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Allocution de Totolehibe, Antananarivo, ARM, D 484.

<sup>40</sup> Note sur le résultat des élections du 2 Janvier 1956, 12 Janvier 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

<sup>41</sup> Dans les deux cas, les hauts-Commissaires de l'époque, De Coppet en 1946 et Soucadoux en 1956 ont donné des consignes strictes sur la neutralité de l'Administration dans les scrutins. Les élections à travers la presse malgache, BCR, 12 Janvier 1956, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (13) D 11.

<sup>42</sup> La défaite lors des législatives de Janvier 1956 s'explique largement par la division du camp nationaliste que par la pression exercée par les autorités françaises. Voir D. A. Lahiniriko, *Les structures politiques nationalistes tananariviennes de la Seconde Guerre mondiale à la Première République. Union, unanimisme et division partisane dans la culture politique nationaliste (1945-1958)*, Thèse de doctorat, Université d'Antananarivo-Université de Paris I.

<sup>43</sup> Note du Procureur Général au Haut Commissaire n°531 RC, 18 Décembre 1946, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (15) D 18.

<sup>44</sup> Synthèse de la situation politique dans les TOM et les Territoires sous tutelle pendant le mois de Novembre 1955, 28 Décembre 1955, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (2) D 158.

<sup>45</sup> J-P., Rioux, « L'association en politique », in R. Rémond, *Pour une histoire politique*, Seuil, Paris, 1996, p. 90.

<sup>46</sup> Vy Vato Sakelika c'est-à-dire Fer Pierre, Ramification.

<sup>1</sup> « Une attitude réfléchie, consciente, volontaire, une prise de position au nom de certaines valeurs reconnues et souvent exaltés par ceux qui revendiquent en son nom » in C. Maron, *Le Mouvement national malgache en 1947*, Mémoire de Maîtrise, Faculté de Lettres et des Sciences Humaines d'Aix-en-Provence, 1971, p. 15.

<sup>2</sup> Esoavelomandroso F.V., « Le Japon, modèle pour les intellectuels malgaches ? Fin XIXème début XXème siècle » in *Omalysy Anio*, n°27, 1988, p11-29.

<sup>3</sup> Koerner F., *Madagascar, Colonisation française et Nationalisme malgache XXème siècle*, L'Harmattan, Paris, 1994, p.168-169.

<sup>47</sup> B. Ramanantsoa Ramarcel, « La société secrète nationaliste JINY 1943-1947 », in F. Raison-Jourde, *Émergence des partis et légitimation du pouvoir à Madagascar 1936-1972*, Laboratoire Tiers-Monde Afrique, Université de Paris 7, 1982-1984, p. 66-67.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 65.

- 
- <sup>49</sup> L'affaire de la VVS est particulièrement « gonflée » par les autorités françaises à Madagascar afin de laisser croire au pouvoir métropolitain que le pays a besoin de garder des hommes pour garantir sa sécurité interne. Il s'agit donc d'une parade pour éviter à beaucoup des soldats français d'être envoyés au front.
- <sup>50</sup> D.A. Lahiniriko, *op.cit.*, 2000, p. 160-163.
- <sup>51</sup> J. Tronchon, *L'insurrection malgache de 1947*, Paris, F. Maspéro, p. 56.
- <sup>52</sup> *Ibid.*, p. 57.
- <sup>53</sup> C. Maron, 1971, *op.cit.*, p.108.
- <sup>54</sup> *Ibid.*
- <sup>55</sup> Lettre du Président de la Cour d'Appel de Tananarive au Haut Commissaire, n°106 AP/CF, 13 Mai 1947, 17 Avril 1947, Aix-en-Provence, 6 (15) D 18.
- <sup>56</sup> Lettre du Directeur de la Sûreté Générale n°633-CF/AP/1, 13 Août 1947, Aix-en-Provence, 6 (15) D 18.
- <sup>57</sup> L. Rabearimanana, 1980, *op.cit.*, p. 136.
- <sup>58</sup> Etude sur la situation politique, 1956, Antananarivo, ARM, D 495.
- <sup>59</sup> R. Litalien, *Madagascar 1956-1960 : une étape vers la décolonisation*, thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris, 1975, p.15-16.
- <sup>60</sup> Lettre de Ramarohetra, membre du COSOMA et adressée à Mignot et au Groupe Communiste de l'Assemblée de l'Union Française, 10 Juillet 1951, Antananarivo, ARM, D 490.
- <sup>61</sup> Synthèse des renseignements politiques de Mai et Juin 1951, n°1222PCF/AP, 7 Juillet 1951, Aix-en-Provence, CAOM, 6 (15) D 4.
- <sup>62</sup> Alain Rajaonarison, *Les associations autorisées sous la colonisation à Madagascar (1896-1960). Leur rôle dans la construction de la conscience ethnique et nationale*, Thèse de Doctorat, Université de Paris VII, 2003, p. 57.
- <sup>63</sup> Alain Rajaonarison, *op.cit.*, p. 56.
- <sup>64</sup> Lettre n°59 CF/AP/I du 1<sup>er</sup> Avril 1949, Antananarivo, ARM., D 824.
- <sup>65</sup> J.L. Rasoloarison, *La confédération générale du travail (CGT) de Madagascar de 1944 à 1956: contribution à l'étude du syndicalisme malgache pendant la période coloniale*, mémoire de DEA, 1999, p. 84.
- <sup>66</sup> Lettre n°59 CF/AP/I du 1<sup>er</sup> Avril 1949, Antananarivo, ARM., D 824.
- <sup>67</sup> *Ibid.*